

Concours Régional d'éloquence

Océan Indien 2022/2023

« Quand la voix des jeunes s'élève, pour une parole qui Mobilise »

Mesdames et Messieurs les Provoiseurs-es,

L'association Jeunes Aujourd'hui pour Demain, en partenariat avec les TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion, propose aux lycéennes et lycéens des classes de 1ère de prendre la parole ! Pour changer le monde...

Cette année avec le soutien et les encouragements renouvelé de nos partenaires locaux, nous réitérons la participation des jeunes de la zone Océan Indien à rejoindre cette aventure avec leur parole, leurs voix. Ce concours est porteur d'ouverture, de découverte, d'émancipation, de solidarité, de confiance.

Ce programme de prise de parole est aussi un moyen de donner de la visibilité aux jeunes, à leur mode vie, leurs aspirations, leurs réflexions, leurs compétences, leurs talents, mais aussi de mettre à l'honneur leur région avec cette ouverture vers l'océan Indien.

C'est donc avec la volonté de partager, de tisser des liens avec la jeunesse des pays de la zone que nous invitons, les jeunes lycéens/lycéennes des établissements scolaires de Mayotte, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles et des îles Comores à rejoindre cette belle aventure.

Nous proposons aux jeunes par le biais de ce concours de venir défendre leurs idées, leurs convictions devant un jury composé de professionnels engagés.

« Il n'est pas d'éloquence plus persuasive que celle de la conviction » Jean-Napoléon Vernier (1865)

Pour cette année scolaire 2022/2023 le concours propose aux jeunes lycéens/ennes de réagir et d'agir sur la thématique de la DEMOCRATIE.

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde » Gandhi

Ce programme a pour ambition de favoriser la confiance en soi, la confiance aux autres, en notre histoire, en notre avenir avec une jeunesse plus forte ...

Il s'agit pour nous de coopérer et d'imaginer avec la jeune génération, en conscience et dans le respect, le monde dans lequel nous voulons évoluer et nous accomplir.

L'éloquence trouve tout son sens lorsqu'elle soutient des causes justes.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents détaillant ce concours.

Nous vous remercions Mesdames, Messieurs de l'intérêt tout particulier que vous porterez à cette action ainsi qu'à la communication que vous accepterez de mener au sein de votre établissement en vous faisant le relais des informations auprès de vos équipes enseignantes et de vie scolaire.

En vous priant d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

L'équipe organisatrice

REGLEMENT DU CONCOURS 2022/2023

"Quand la voix des jeunes s'élève pour une parole qui Mobilise "

Préambule :

L'association, Jeunes aujourd'hui pour demain en partenariat avec les TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion, l'Académie de la Réunion propose aux lycéennes, lycéens des classes de 1ère de prendre la parole ! Pour changer le monde...

Article 1 : Objectif

L'objectif du concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole en public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre, et émouvoir son auditoire, sur la thématique de l'engagement. 3 types de sujets sont proposés. Les candidats ont le choix entre 16 sujets différents et devront bâtir leur discours en réponse aux questions ou citations détaillées ci-dessous :

QUESTIONS :

Qu'est-ce qu'une société démocratique ?

Démocratie et développement vont-ils de pair ?

La démocratie est-elle un idéal ou une réalité ?

Quelle formation doit avoir le citoyen d'une démocratie ?

Doit-on imposer la démocratie ?

La majorité peut-elle se tromper ?

La démocratie se reconnaît-elle en ce qu'elle protège les minorités ?

CITATIONS :

« La dictature c'est « ferme ta gueule », la démocratie c'est « cause toujours » ». Jean-Louis Barrault.

« La démocratie, c'est le pouvoir pour les poux de manger les lions. » Georges Clémenceau

« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. » Albert Camus

« La souveraineté du peuple et la liberté de la presse sont donc deux choses entièrement corrélatives : la censure et le vote universel sont au contraire deux choses qui se contredisent et ne peuvent se rencontrer longtemps dans les institutions politiques d'un même peuple. » Alexis de Tocqueville

« La démocratie est un mode de vie personnel qui est régi non pas simplement par la foi en la nature humaine en général, mais par la conviction que, placés des conditions propices, les êtres humains sont capables de juger et d'agir intelligemment. » John Dewey

« Le meilleur argument contre la démocratie est un entretien de cinq minutes avec un électeur moyen. » Winston Churchill

« Ce que l'on reproche volontiers à la démocratie représentative est d'être insuffisamment démocratique et insuffisamment représentative » Georges Vedel

QUESTIONS D'ACTUALITE

1/ Internet : chance ou menace pour la démocratie ?

La situation de quasi-monopole des géants de l'Internet inquiète. Chacun dans leur domaine, Amazon, Google, Facebook, Twitter, voire Netflix sont en effet devenus tellement puissants que leur position, sur leur créneau respectif, peut être décrite comme dominante. Bien plus, ces géants de la tech collectent nos données personnelles qui leur fournissent des moyens de surveillance pour anticiper et influencer nos comportements d'achat. Ils concentrent donc des pouvoirs économiques et médiatiques démesurés, contrôlent la circulation de l'information et ne rendent de comptes à personne...

Pourtant, face à ce que certains désignent comme un « déclin de la démocratie », le monde virtuel et numérique est perçu comme une formidable opportunité de renouvellement démocratique. Les réseaux sociaux ont été des outils précieux pour médiatiser des mouvements comme la révolution tunisienne, qui a mené à la chute du régime de Ben Ali ; Wikileaks fondé par Julian Assange a permis de mettre à jour de très nombreux scandales liés des systèmes d'espionnage illégaux, à l'évasion fiscale, à la corruption ou encore à la violation des droits de l'homme. Les hashtag [#metoo](#) ou encore [#blacklivesmatter](#) après l'assassinat de Georges Floyd, montrent à quel point le web mondial est devenu un lieu où s'exerce activement une nouvelle forme de citoyenneté. La cyberdémocratie pourrait ainsi être un nouvel espace planétaire, transparent, qui encouragerait et favoriserait la démocratie participative.

Alors, Internet : chance ou menace pour la démocratie ?

2/ Les lanceurs d'alerte, traîtres à leur patrie ou héros de la démocratie ?

En juin 2013, Edward Snowden révèle au monde l'existence de programmes de surveillance administrés dans le plus grand secret par les agences de renseignement américain. Ces programmes concernent la surveillance mondiale d'internet, mais aussi des téléphones portables, l'espionnage d'institutions internationales comme le Conseil européen à Bruxelles ou le siège des Nations Unies ou même la mise sur écoute de dirigeants comme Angela Merkel, François Hollande. Pour les États-Unis : " Edward Snowden n'est pas un héros, c'est un traître qui a volontairement trahi ses collègues et son pays ". Parallèlement, des milliers de personnes défilent dans le monde avec comme mot d'ordre : « Trahir Snowden, c'est trahir la liberté"

Traître ou héros ? Edward Snowden a plusieurs fois exprimé sa volonté d'être accueilli en France, mais Emmanuel Macron s'y est toujours opposé...

Article 2 : Partenariats

Le concours d'éloquence est réalisé en collaboration avec l'association Jeunes aujourd'hui pour demain et les TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion, l'académie de la Réunion.

Article 3 : Candidatures

Le concours est ouvert à tous les lycéens et lycéennes scolarisés-es en classe de 1ère dans un établissement de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar, des Seychelles, de Maurice, de l'Union des Comores.

Seront retenus : 10 lauréats/tes pour La Réunion, 6 lauréats/tes pour Mayotte, 3 lauréats/tes pour Maurice, 3 lauréats/tes pour Madagascar, 3 lauréats/tes pour les Seychelles et 3 lauréats/tes pour les Comores-

Article 4 : Calendrier

Les dates d'inscription des candidats au concours sont ouvertes du 7 novembre 2022 au 16 Janvier 2023 (inclus). Un premier niveau d'audition sera organisé dans chaque pays sur la période de janvier à début février 2022 - pour sélectionner les lauréats /tes qui participeront au stage de coaching - à la demi-finale, le dimanche 19 mars 2023 au TEAT de Champ Fleuri et à la finale le Mardi 21 mars 2023 au TEAT Plein Air de Saint Gilles à La Réunion

A la Réunion les auditions auront lieu par bassin (NORD, EST, OUEST et SUD) :

- Le lundi 06 février 2023 pour le bassin OUEST à LESPAS Saint Paul de 9h à 16h
- Le mardi 07 février 2023 pour le bassin SUD, à la cité des métiers, de 9h à 16h.
- Le mercredi 08 février 2023 pour le bassin NORD au TÉAT Champ Fleuri, de 9h à 16h.
- Le jeudi 09 février 2023 pour le bassin EST, au cinéma Crystal de 9h à 16h.

Les lieux des auditions sont susceptibles de changer, les établissements et candidats/tes seront informés

Chaque candidat se présentera seul et muni d'une convocation.

Article 5 : Modalités

1ère phase : appel à candidatures

Les Alliances françaises et services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et aux Comores seront les relais des candidatures des 4 autres pays de la Commission de l'Océan indien (COI).

A Mayotte : Les jeunes désireux de concourir pourront s'inscrire auprès de leur lycée.

A la Réunion : Les jeunes désireux de concourir pourront s'inscrire sur le site internet de l'association à l'adresse : www.jeunesaujourdhuipourdemain.re dans l'onglet inscription, où ils pourront remplir le formulaire. Lien : <https://www.jeunesaujourdhuipourdemain.re/inscription>

Les jeunes pourront également faire acte de candidature auprès des vies scolaires des lycées au moyen d'une fiche d'inscription qui sera mise à disposition. Les candidatures sont individuelles. Les discours sous format papier sont à joindre à l'inscription.

2ème phase : Phase d'audition

Les candidats se présenteront devant un jury muni d'une convocation et d'une pièce d'identité. Le temps d'audition pour déclamer les discours est de 6 minutes maximum. Dépasser ce délai peut être éliminatoire.

Pour cette première phase d'audition : 28 candidats /tes seront sélectionnés-es. A l'issue des premières étapes d'auditions, tous les candidats (28) sélectionnés participeront à un stage de « coaching » obligatoire, délivré par des professionnels de la scène et de la joute oratoire. **Ce stage de coaching est organisé uniquement par les membres de l'association Jad et les professionnels associés.** Ce stage aura lieu **du 16 /03/2023 au 22/03/2023** en immersion complète au lycée Jean Hinglo à la Réunion. **Les candidats ne pouvant pas y participer ne participeront pas à la finale.**

3ème phase : Jury demi-finale – le 19 mars 2023, les 28 lauréats-es participeront à la demi-finale - sans public - qui aura lieu au TEAT Champ Fleuri. À la suite de cette épreuve 12 lauréats/es seront retenus pour la finale.

4ème phase : Jury final - Le 21 mars 2023 les 12 finalistes participeront à une grande soirée d'éloquence qui se déroulera au TÉAT Plein Air de Saint-Gilles, devant un jury qui élira les 2 meilleurs discours suivi de la remise des prix pour les 2 meilleurs orateurs/oratrices.

Article 6 : Utilisation des supports écrit/oral

Les candidats peuvent disposer d'un support écrit reprenant le sujet de leurs discours en mode plan : format A4.

Article 7 : Composition des jurys.

Les jurys seront composés de 6 membres ; ils vous seront présentés le jour des auditions. Les jurys sont souverains.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les candidats-es seront évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères : - **La façon de s'exprimer** : 8 points -Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité à convaincre, le vocabulaire employé et le mode d'utilisation des supports écrits. - **Le fond** : 8 points Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples. - **La présentation** : 4 points Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Article 9 : Décision finale des jurys

Les jurys délibèrent sur la base des auditions des candidats-e et des critères d'évaluation définis dans l'article 7 (voir grille d'évaluation jointe en annexe du présent règlement). Les jurys sont souverains et leurs décisions sont sans appel.

Les premiers jurys sélectionneront : 3 candidats pour Madagascar, 3 candidats pour les îles Comores, 3 candidats pour les îles Seychelles, 6 candidats pour Mayotte, 3 candidats pour l'île Maurice ,10 candidats pour la Réunion.

Le Deuxième jury sélectionnera **12** lauréats/tes pour la finale.

Le jury final sélectionnera les **2** meilleurs Orateurs, oratrices pour cette édition océan Indien 2023

Article 10 : Dotations

- 1er prix : 1000 euros (gagnant 1er prix)
- 2ème prix : 500 euros (gagnant 2ème prix)

Article 11 : engagement des candidats :

Les candidats s'engagent à respecter le règlement du concours détaillé ci-dessus. Les candidats lauréats sélectionnés pour la finale s'engagent à participer à la semaine de coaching programmée du **15 au 22 mars 2023**, au **lycée Jean Hinglo** au Port, en **pension complète sur 7 jours et 6 nuits**. Les candidats s'engagent à participer à la demi-finale qui aura lieu le **19 mars 2023** et la finale qui aura lieu le **21 mars 2023** au TÉAT Plein Air. Les lauréats s'engagent à participer à toutes les phases du concours. Ils participeront également à la diffusion de leurs idées et discours dans les établissements scolaires de leur secteur, de leur quartier, de leur ville au travers de séances organisées dans le cadre de la lecture de leur discours.

Article 12 : Communication : Ce concours peut faire l'objet d'opérations de communication, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participant-e-s autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser et diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de leurs projets. Ils devront faire part, expressément, des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins de ce concours. Ils acceptent la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.

Article 13 : Propriété intellectuelle : La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du concours est strictement interdite.